

Le 08/09/08 à 20:47



ADMINISTRATEUR

Personne physique ou représentant d'une personne morale siégeant au conseil d'administration, qui a qualité et autorité pour administrer un ou plusieurs biens. Dans le cadre de procédures ou de situations visées par la loi (société en difficulté ou gestion des intérêts d'un mineur ou d'une personne incapable), l'administrateur est celui qui veille à la défense des intérêts qui lui sont confiés.